



Accident en chaîne...qui est en tord ???

Par **MiLiE92**, le **26/05/2009** à **21:36**

Bonjour,
J'ai eu un accident aujourd'hui, je roulais sur une voie embouteillée, donc au pas et n'ai pas vu que le véhicule devant moi a freiné, je l'ai donc percuté. Le conducteur n'avait pas le pied sur le frein donc sa voiture a glissé contre celle de devant, qui à son tour a percuté une autre voiture et pour finir celle ci en a percuté une dernière. Au total, 4 voitures touchées. La mienne n'a généré aucun dégât matériel direct (ni sur la mienne, ni sur l'arrière de celle que j'ai percuté).
J'ai rempli un constat avec le conducteur que j'ai percuté, celui ci en a rempli un avec l'autre conducteur et ainsi de suite...
Suis je la seule fautive ou chaque véhicule qui en a hurté un autre l'est aussi ?
Merci de vos réponses ;o)

Par **chaber**, le **27/05/2009** à **07:17**

Bonjour,
Si les constats sont bien remplis votre responsabilité est totale:
Constat entre vous A et le véhicule arrêté
Brn constat entre B et C qui est devant lui précisant que B a été projeté sur C
nde même entre C et D le premier de la file.
Le fait que B n'avait pas le pied sur le frein ne change rien à votre responsabilité

Par **MiLiE92**, le **27/05/2009** à **11:00**

Bonjour,
tout d'abord merci pour votre réponse (je me doutais un peu de ce qu'on allait me répondre).
Le véhicule n'est pas le mien, c'est celui de ma société (il est assuré tous risques bien sur), comment ça se passe avec la ou les assurances ? Il y aura simplement une franchise à payer ? Si oui, la société a t elle le droit de la faire payer à l'employé ? (en

l'occurrence moi).

Par **chaber**, le **27/05/2009** à **16:36**

Les assurances vont se débrouiller entre elles selon la convention IRSA.
Quant à la franchise, normalement elle est supportée par votre entreprise sauf convention contraire signée (par ex si vous avez une fréquence anormale de sinistres)